



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du jeudi 17 décembre 2020, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon.

Monsieur Pascal Humbert-Droz, Président du Conseil communal de la précédente législature, ouvre cette séance constitutive du jeudi 17 décembre 2020 en félicitant les personnes présentes pour leur engagement politique envers la commune des Ponts-de-Martel.

Monsieur Pascal Humbert-Droz est persuadé que chacun a la volonté de travailler de manière collégiale, transparente, rigoureuse et participative. Il souhaite que les différents groupes ne s'emprisonnent pas dans leurs vérités absolues et qu'ils prennent en considération les préoccupations des citoyens. Les dossiers à traiter seront nombreux, les débats pourront être animés, mais devront être emprunts de respect.

Un des défis à relever est de donner une belle image de notre commune pour attirer de nouveaux habitants. Avec des citoyens dynamiques, de nombreux commerces et infrastructures, une bonne desserte de transports et bientôt des routes flambant neuves, de beaux trottoirs, les Pontiers ont toutes les cartes en main. Si chacun avance de manière positive, tout se passera pour le mieux.

Monsieur Pascal Humbert-Droz se permet ensuite de parler en son propre nom et il en profite car c'est vraisemblablement la dernière fois qu'il est à cette place. Monsieur Pascal Humbert-Droz a très récemment quitté le PLR. Il proposera toute à l'heure sa candidature au Conseil communal en simple citoyen, hors parti, pour la simple et bonne raison qu'il pense être légitime au vu des résultats de ces dernières élections. Il estime ainsi honorer le souhait des villageois. Il est une personne motivée et consensuelle qui peut apporter son aide au bon fonctionnement d'un exécutif. Il n'est plus en phase avec les stratégies politiques en vigueur pour une petite commune comme la nôtre. C'est le bien de la commune qui doit primer.

Pour terminer, Monsieur Pascal Humbert-Droz souhaite à chacune et chacun d'être épanoui dans sa mission. Que l'année 2021 soit une bouffée d'oxygène après une année 2020 tourmentée. Il présente tous ses bons vœux à tous.

Comme le veut le règlement communal, il cède la parole à la doyenne de l'assemblée, Madame Dominique Maire, pour procéder à la nomination du bureau du Conseil général et remercie le Conseil général pour son attention.

Madame Dominique Maire félicite tous les élus pour leur élection lors de cette nouvelle législature. En ces temps difficiles liés à la pandémie, elle souhaite que tous les Conseillers généraux puissent œuvrer ensemble pour le bien de la commune.

Il y a 4 ans, Madame Dominique Maire était déjà à cette même place. Elle ne savait pas vraiment ce qui l'attendait et elle est très satisfaite de ces 4 années écoulées.

Elle passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

Cet appel permet de constater la présence de 18 Conseillers généraux élus, Monsieur Steve Simon-Vermot étant excusé.

Madame Dominique Maire énonce ensuite l'ordre du jour :

1. Nomination du bureau du Conseil général,
2. Nomination de la Commission financière,
3. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations,
4. Nomination de la Commission trafic et sécurité,
5. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission d'école,
6. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission de révision du PAL (Plan d'aménagement local),
7. Nomination du Conseil communal.

Puis, **Madame Dominique Maire** appelle les deux plus jeunes membres de l'assemblée (Messieurs Alec Enderli et Dominik Fässler) pour constituer le bureau provisoire (deux questeurs) qui fonctionnera jusqu'à l'élection du bureau du Conseil général qui prendra la relève.

1. Nomination du bureau du Conseil général

7 membres

Madame Dominique Maire invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Président : M. Didier Barth

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- 1^{er} vice-président : M. Damien Bertschy
- Secrétaire : Mme Floriane Perret
- Questeur : M. Dominik Fässler

Monsieur Vincent Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- 2^{ème} vice-président : M. Jean-Marc Robert
- Secrétaire-adjoint : M. Alec Enderli
- Questeur : M. Nicolas Robert

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Madame Dominique Maire** déclare cette élection tacite et invite le nouveau Président du Conseil général à venir prendre place.

Avant de poursuivre la séance, **Monsieur le Président Didier Barth** tient à rappeler que, conformément à une décision prise par le Conseil communal de l'ancienne législature, le bureau du Conseil général sera à l'avenir uniquement représenté par les deux questeurs, le vice-président et le Président, de manière à garder les groupes garnis durant les débats.

C'est ainsi que Monsieur le Président Didier Barth invite les deux questeurs et le vice-président à le rejoindre.

Monsieur le Président Didier Barth s'adresse ensuite en ces termes aux membres du Conseil général :

Chère Conseillère et Cher Conseiller,

Vous m'avez propulsé pour ces premiers 6 mois de la législature de l'autre côté de la salle dans une fonction qui ne va pas me permettre de participer aux débats, mais plutôt de les encadrer et de les accompagner. Cette nouvelle position me convient assez bien vu ma position assez récente dans le rang d'en face.

La législature démarre avec 6 mois de retard, mais va être assez compliquée car plusieurs défis nous attendent. Des défis financiers au niveau des travaux en cours sur et sous nos routes, des rentrées fiscales en baisse à cause de la diminution de la population, de la réforme fiscale et de la pandémie actuelle, une offre locative importante dans le bas du canton qui rend nos logements moins attractifs et qui baisse notre population.

Mais nous avons aussi de belles perspectives. Nous avons la réalisation du quartier d'habitations du Crêtet au-dessus du cimetière qui, nous l'espérons, pourra nous amener des nouveaux habitants, nous aurons l'arrivée de nouveaux médecins, si tout se passe comme prévu, également la réalisation de la Maison de la Tourbière qui avance, une vie associative importante, qu'elle soit sportive ou culturelle, un tissu artisanal et commercial solide et aussi en développement, une école et une structure pré et parascolaire biens établis, des transports publics performants qui mettent les trois villes du canton à 30 minutes de notre village, une magnifique nature qui invite à la promenade et à la découverte avec une vue exclusive sur le Creux-du-Van, un développement responsable au niveau énergétique, tant par la grande quantité de panneaux solaires qui ont été installés ces dernières années que par le développement du chauffage à distance à bois. Nous avons pleins d'éléments positifs et n'ayons pas peur de mettre ces éléments en avant pour inviter de nouveaux habitants à venir s'établir sur notre commune. Nous devons absolument rester attractifs et surtout le faire savoir. C'est la condition indispensable pour pouvoir rester indépendant et maître de notre avenir.

Je vous invite donc à conserver tout ceci à l'esprit lors de nos prochains débats et décisions pour que nous puissions agir pour l'avenir et le bien de notre commune.

Bonne législature à toutes et tous et merci de votre attention.

2. Nomination de la Commission financière

7 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- Mme Cynthia Uelligger
- M. Alexis Maire
- M. Bastien Gaberell

Monsieur Jean-Marc Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Vincent Robert
- M. Alec Enderli
- M. Jacques-André Cruchaud

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- M. Dimitri Maire

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et félicite les nouveaux commissaires.

3. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations

3 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Dominik Fässler

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Brigitta Gutmann

Monsieur Vincent Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Steve Simon-Vermot

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et félicite les nouveaux commissaires.

4. Nomination de la Commission trafic et sécurité

5 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Damien Benoit
- M. Jérôme Benoit

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Clotilde Richard

Monsieur Vincent Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Sylvain Nussbaumer
- M. Nicolas Robert

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et félicite les nouveaux commissaires.

5. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission d'école

3 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- Mme Floriane Perret

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Clotilde Richard

Monsieur Vincent Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Jean-Marc Robert

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et félicite les nouveaux commissaires.

6. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission de révision du PAL (Plan d'aménagement local)

3 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire propose, au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Damien Bertschy

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Brigitta Gutmann

Monsieur Vincent Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Steve Simon-Vermot

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et félicite les nouveaux commissaires.

7. Nomination du Conseil communal

5 membres

Monsieur le Président Didier Barth invite les porte-paroles des différents partis et d'autres personnes à présenter leurs candidats.

Monsieur Alexis Maire adresse ses félicitations aux Conseillers généraux pour leur élection. Les Ponliers ont eu la chance de connaître leurs autorités communales le jour même de l'élection, ce qui ne fût pas le cas de toutes les communes du canton.

Suite à ces élections, le Parti Libéral-Radical avait envisagé de renouveler le mandat de ses trois Conseillers communaux sortants, car ces trois personnes sont compétentes, efficaces et très investies pour la commune. Ce sont également les trois personnalités les mieux élues de la commune.

Le groupe PLR est donc allé vers les autres groupes politiques leur soumettre cette idée. Ces autres groupes ont bien fait comprendre au PLR que cela n'était pas envisageable et que seule la répartition mathématique paraissait juste. Comme cette solution n'a pas convaincu, le PLR s'est remis en question et a pris en compte ces remarques. Le PLR a donc procédé à une élection primaire interne qui l'amène ce soir à présenter :

- M. Yvan Monard
- M. Simon Kammer

Le PLR attend donc des autres groupes qu'ils joignent la parole aux actes et respectent la démocratie en soutenant les deux élus PLR. Monsieur Alexis Maire remercie le Conseil général pour son attention et lui souhaite une bonne élection.

Madame Brigitta Gutmann propose, au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Dominique Maire

Monsieur Jean-Marc Robert propose, au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- Mme Silvia Robert
- M. Gian Carlo Frosio

Monsieur Pascal Humbert-Droz se propose en tant que candidat libre.

Monsieur le Président Didier Barth constate qu'il y a six candidats pour cinq postes ce qui signifie qu'une élection est nécessaire, élection qui se fera, conformément au Règlement général de commune, au bulletin secret. L'administrateur communal va distribuer des bulletins sur lesquels les Conseillers généraux peuvent inscrire au maximum cinq suffrages. La majorité absolue étant de 10 voix, les personnes qui obtiennent 10 voix et plus seront élues.

Monsieur le Président Didier Barth suspend la séance pour permettre le dépouillement des bulletins.

A la reprise de la séance, **Monsieur le Président Didier Barth** annonce les résultats du premier tour :

- Nombre de bulletins délivrés : 18
- Nombre de bulletins rentrés : 18
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins valables : 18
- Majorité absolue : 10
- Sont élus au premier tour :
 - Mme Silvia Robert (11 voix)
 - M. Gian Carlo Frosio (11 voix)
 - M. Yvan Monard (11 voix)
 - M. Simon Kammer (11 voix)
 - Mme Dominique Maire (10 voix)

- Obtient des voix : M. Pascal Humbert-Droz (1 voix)

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'élection est complète après le premier tour. Il félicite les nouveaux membres du Conseil communal qui prendront leur fonction le 1^{er} janvier 2021.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Vincent Robert** félicite sincèrement les nouvelles Conseillères communales et les nouveaux Conseillers communaux élus. Il est convaincu que cette répartition conforme à la volonté des électeurs ponliers sera fructueuse et harmonieuse. Il souhaite à chacune et à chacun une législature enrichissante et collégiale, tout en espérant que la communication des affaires en cours soit véritablement transparente dans la limite, bien sûr, de ce qui est du ressort du Conseil communal uniquement.

Le Parti Démocratique Indépendant favorisera une gestion globale dans l'intérêt des Ponliers sans idéologie, en conscience que les Conseillères nouvellement élues vont découvrir une nouvelle facette de la chose communale, qu'elles y mettront l'énergie nécessaire pour mener à bien ce nouveau défi et surtout tout le monde, expérimenté ou pas, à commencer dans cette tâche au même barreau de l'échelle.

Pour terminer, Monsieur Vincent Robert souhaite plein succès aux élus, sans oublier ses remerciements sincères aux deux Conseillers sortants pour le travail effectué et leur implication dans tous les dossiers. C'est aussi avec un peu de tristesse que les membres du Parti Démocratique Indépendant ont suivi le choix du Parti Libéral-Radical et la méthode de sélection dure et cruelle. Monsieur Vincent Robert assure à Monsieur Pascal Humbert-Droz tout le soutien moral et l'amitié des membres du Parti Démocratique Indépendant, Monsieur Pascal Humbert-Droz qui est la victime de ce que le PDI trouvait comme étant logique au vue des élections, c'est-à-dire d'attribuer les cinq sièges selon les résultats mathématiques de la commune et c'est ce que le Parti Libéral-Radical fit il y a 4 ans et demi.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 20h35 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret